

DEPARTEMENT	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
FINISTERE	DE LA COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU

Conseillers En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 Date de la convocation 28 août 2026 Quorum : 8	Séance du 03 septembre 2026 L'an deux mille vingt-six et le trois septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Anne APPRIOUAL, Maire. Présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de : Odile GIRARD qui a donné pouvoir à Daniel LENAFF David MOREL a été nommé en qualité de secrétaire de séance.
---	---

N° 2026-08-01

OBJET : Conseil municipal – Approbation du PV de la séance précédente du 05 juin 2026

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2121-15,
Vu le projet de procès-verbal relatif à la séance du Conseil Municipal du 23 avril 2026,
Madame le maire invite l'assemblée à formuler ses observations éventuelles sur ce procès-verbal,
Aucune observation n'étant formulée, Madame le Maire le soumet au vote du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,

Approuve le procès-verbal de la séance en date du 05 juin 2026.

Fait les jour, mois et an que devant

Le Maire,

Anne APPRIOUAL

